

## CONDUITE EN SECURITE DES ENGINS DE CHANTIER CACES® cat. A/C1/F - selon R482

### FICHE PEDAGOGIQUE

#### OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Conduire en sécurité des engins de chantier pour réaliser des travaux de manutention et de chantier
- Appliquer les règles de sécurité

#### COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- ✓ Vérifier l'adéquation des engins aux opérations envisagées.
- ✓ Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur les engins de chantier, et alerter en cas d'anomalie.
- ✓ Réaliser efficacement seul et en relais les opérations dans le respect des règles de qualité et de sécurité

#### PRE-REQUIS

Etre âgé minimum de 18 ans

Savoir lire, écrire, compter ; Comprendre le français

Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des engins

Expérience professionnelle requise: non

*Pour circuler sur la voie publique, l'employeur ou le candidat doit s'assurer de l'adéquation entre l'engin et la catégorie de permis de conduire correspondant (Selon l'article R221-1 du code de la route)*

#### PUBLIC

Demandeur d'emploi, salarié, intérimaire amenés à utiliser un engin de chantier de la R482 avec ou sans expérience professionnelle.

#### MODALITE PEDAGOGIQUE

Présentiel, temps plein en continu

Groupe de 2 à 12 personnes

Parcours individualisé selon expérience et catégories visées

#### DEROULE PEDAGOGIQUE

##### ⇒ Formation

Accueil, présentation, organisation et déroulement de la formation, formalités (émargement)

Test d'entrée, tour de table, positionnement

Formation théorique, (apports théoriques par un exposé, questionnements, vidéos, échanges, retours d'expériences...)

Formation pratique, (mise en situation, démonstration, exercices pratiques commentés et corrigés...)

Bilan de progression individuel journalier

##### ⇒ Suivi & Evaluation CACES®

Suivi de la formation : feuille de présence, attestation de formation, autorisation de conduite

Evaluation de compétences acquises par Tests théorique et pratique selon référentiel CACES®

Remise des résultats avec commentaires

Mesure de la qualité globale de formation : enquête de satisfaction, formalités

**Chaque candidat doit être muni de ses EPI  
(Gants, casques, chaussures de sécurité, tenue adaptée)**



## PROGRAMME DETAILLE

### ↳ LA LEGISLATION RELATIVE AUX ENGINS

- Les obligations de l'employeur
- Les obligations du salarié
- La recommandation R482
- Définition des engins de chantiers

### ↳ PREVENTION ET SECURITE : SENSIBILISATION

- Les facteurs humains
- Définition de l'accident
- Les coûts globaux des accidents
- Les responsabilités
- Actions et prévention de l'accident

### ↳ LES REGLES A RESPECTER

- Le début du chantier
- Les vérifications à la mise en œuvre de l'engin
- Risques et contraintes en cours d'exécution
- La fin de chantier

## MATERIEL UTILISE

- ⇒ Matériel et accessoires répondant aux exigences de la R482/CNAM
- ⇒ Accessoires pour manutentions diverses,

## MOYENS TECHNIQUES & PEDAGOGIQUES

- ⇒ Remise du livret individuel de formation
- ⇒ Vidéos pédagogiques, autres supports et exercices
- ⇒ Matériel et accessoires répondant aux exigences de la R482
- ⇒ Engins de chantier de types divers : en adéquation avec les catégories à valider
- ⇒ Aire d'exercice pratique

## VALIDATION/TESTS PAR TESTEUR CACES®

*Tests CACES® réalisés par Testeurs identifiés sur la cartographie annexée au certificat N°D-514-02 délivré par DEKRA Certification SAS à Formation Bouquinet*

- ⇒ Test Théorique : QCM vrai/faux
- ⇒ Tests pratiques : parcours et manœuvres à réaliser selon catégories visées

## DUREE, DATES, LIEU, HORAIRES

- ⇒ Selon convention établie
- ⇒ Se reporter à la convocation

## FORMATEURS

Profil type : solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)

Examineurs certifiés testeurs CACES®

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique et/ou par des organismes extérieurs.





## ☐ REFERENCES

Documents de référence : Recommandation CNAM R482

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087

B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 5089

B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 5091

C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 5123

C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 5093

C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 5095

D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 5097

E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 5099

F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 5101

G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 5103

